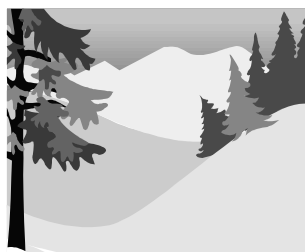


Lettre du GDSA



GDSA
SAVOIE

Sommaire :

- ♦ Le mot du Président (p.1)
- ♦ Traiter la varroose (p.1)
- ♦ Congrès FNOSAD (p.2)
- ♦ Qualités des emplacements des ruchers (p.3)
- ♦ Visites systématiques (p.4)
- ♦ Contrôles d'efficacité des traitements acaricides (p.4)
- ♦ Bulletin inscription congrès (p.5)

G.D.S.A

Président :

Robert CARRON
297 Chemin de Ravet
73470 NOVALAISE
Tél : 06.67.00.63.87
robert.carron@wanadoo.fr

D.D.C.S.P.P.

321 Chemin des Moulins
BP 1113
73011 CHAMBERY-
CEDEX

♦ Vous devez déclarer vos ruchers **chaque année** auprès de la COPELSA. C'est la loi et c'est indispensable pour vous procurer un traitement acaricide !

♦ Vous trouverez sur le site <http://www.gdsa73.fr>, des informations sur tout ce qui concerne l'activité du GDSA, les principales questions sanitaires et les formalités de recensement annuel de vos ruchers. Consultez-le !

♦ Pour toutes informations sur le Congrès d'Aix-les-Bains : <http://www.congresfnosad2013-aixlesbains.fr>

♦ Pour être informé sur toutes les questions sanitaires apicoles, lisez et abonnez-vous à « LA SANTÉ DE L'ABEILLE », la revue bimestrielle de la FNOSAD.

Le mot du président

Dans le dernier bulletin, en janvier 2013, j'écrivais : « L'année 2012 restera dans nos mémoires une année difficile ... ». L'année 2013 ne sera pas meilleure ! Ce sont deux années consécutives où les colonies auront souffert, où l'apiculteur aura dû se démener pour éviter le pire !

Les mortalités hivernales sont récurrentes. Dans quelques cas les causes sont faciles à établir : absence d'une prise en compte correcte de la varroose (voir ci-dessous), mauvaise préparation de la mise en hivernage, présence de pathogènes divers (loques, nosémas, virus...) il reste un certain nombre de cas où on ne peut pas l'interpréter si ce n'est par un effet mortifère du milieu dans lequel s'est trouvée la colonie (voir page 3). Cela ne reste, le plus souvent, qu'une hypothèse.

Les colonies populeuses et avec des réserves suffisantes ont passé le long hiver sans problème. Hélas ce printemps a été désastreux : froid, pluie, neige tardive ont eu raison des colonies les plus belles ! Essaimages à répétition, famine et l'apiculteur se retrouve avec des colonies ridicules. Dans de nombreux cas, l'impossible vol de fécondation a rendu les colonies essaimeuses, orphelines.

Il faudra reconstruire et la récolte ne sera pas là. Dans les semaines à venir, il faut déjà préparer

l'hivernage et ainsi préparer la prochaine saison. Il est de la première importance de traiter la varroose et, dans un secteur géographique donné, de s'entendre pour que toutes les colonies soient soignées, en même temps, afin de limiter les réinfestations. Ne laissez pas des colonies sans traitement ! Nous vous fournirons les médicaments nécessaires, même si la date des commandes groupées est dépassée.

Nous faisons appel (voir page 4), à tous les apiculteurs pour qu'un contrôle d'efficacité du traitement acaricide employé soit effectué à l'automne. Ce travail de terrain ne peut être conduit que par nous. Il est bien évidemment différent de l'étude d'une éventuelle résistance à la molécule acaricide qui ne peut être conduite qu'en laboratoire.

Les nouvelles structures apicoles régionales, petit à petit se mettent en place et la section apicole de l'OVS Rhône-Alpes a été créée. Reste à préciser les compétences de chacun et le coût qui à terme sera fatalement supporté par la profession.

La grande mobilisation de cet automne sera le congrès d'Aix-Les-Bains. Vous trouverez page 2, toutes les informations et de nombreuses raisons d'y participer.

A bientôt.

Robert Carron - juillet 2013

41^{ÈME} CONGRÈS SANITAIRE NATIONAL FNOSAD

Organisé par le GDSA de la Savoie

Centre des Congrès - AIX-LES-BAINS

10 au 13 octobre 2013

VENEZ NOMBREUX ! (voir page 2)

Traiter la varroose

qui réduit d'autant leur efficacité.

Les lanières doivent rester en place 10 semaines.

1. Traiter sans tarder :

Il faut procéder **immédiatement** après la récolte à la mise en place du traitement d'automne. Rappelons que le GDSA préconise l'utilisation d'Apivar, médicament vétérinaire autorisé, disposant d'une AMM qui, s'il ne permet pas d'éradiquer varroa de nos colonies permet, si sa mise en œuvre est faite correctement de limiter la pression du parasite tout en offrant les garanties de sécurité aussi bien pour les abeilles que pour les consommateurs des produits de la ruche.

Les lanières doivent être placées dans le nid à couvain, là où se trouvent les fondatrices varroas.

A mi-traitement il faut vérifier leur position, les replacer correctement car le couvain évolue et les abeilles ont tendance à les éviter, à les "propolyser" ce

2. Appeler tous les apiculteurs à traiter : il reste encore trop d'apiculteurs négligents qui traitent mal, ou avec des méthodes illégales ou qui ne traitent pas du tout. Cette attitude porte préjudice à tous en maintenant la pression de l'acarien à un niveau élevé et en permettant la ré-infestation après traitement. Cette lutte doit être l'affaire de tous et notre objectif doit être de parvenir à un traitement **simultané de toutes les colonies dans le secteur**.

Un traitement à la sortie de l'hiver ne doit être effectué que s'il s'avère nécessaire ! Et pour cela, lors de la première visite de printemps, on doit vérifier le niveau d'infestation !

Le 41^{ème} Congrès de la FNOSAD

Aix-Les-Bains - Centre des Congrès
du 10 au 14 octobre 2013

«Pour une protection renforcée de la santé de nos abeilles»

Jeudi 10 octobre à partir de 14 h

- ◆ Accueil des congressistes
- ◆ Ouverture du Congrès
- ◆ Réunion de travail des présidents et membres des bureaux des OSAD
- ◆ Le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires de la Savoie, un outil de diagnostic du Conseil Général de la Savoie. Exemple en élevage apicole par le Dr Gaël Reynaud, responsable technique.

Vendredi 11 octobre

- ◆ Matin : Débat autour de La nouvelle gouvernance sanitaire
- ◆ Après-midi : Tables rondes FNOSAD-UNAF-SNA, débats animés par Étienne Rosentielh avec la participation de Cindy Adoph, Marc-Édouard Colin, Luc Belzunces et Bernard Lamidel
 - ◆ Les OGM
 - ◆ Les pesticides

9 h à 18 h : Journée Scientifique Apicole ONIRIS-FNOSAD (*accès réservé aux Scientifiques*)

Samedi 12 octobre

- ◆ Matin :
 - ◆ Les bactéries symbiotiques chez Apis mellifera, par Laurent Gauthier.
 - ◆ De la qualité des reines, par Bertille Provost.
 - ◆ Le *Varroa Gate*, une nouvelle approche dans le contrôle de *Varroa destructor*, au sein d'une lutte intégrée, par Klemens Krieger.
- ◆ 11 h : Ouverture officielle du 41^{ème} congrès de la FNOSAD.
Vin d'honneur offert par la ville d'Aix-Les-Bains animé par le groupe folklorique « La Dandinove ».
 - ◆ Après-midi : Le cerveau des abeilles par Martin Giurfa.
 - ◆ Varroase : engagement des reines associé à traitements à base de produits naturels, par Monia Perugini.
- ◆ Pause
 - ◆ Compte rendu de l'enquête *Paroles d'apiculteurs* sur *Nosema* du laboratoire Vêto-Pharma et bonnes pratiques apicoles, par le Dr Nicolas Vidal-Naquet et un intervenant de la FNOSAD.
- ◆ 20 h : Soirée de gala au Casino d'Aix-Les-Bains, salon Victoria en présence du musicien Alain Tourniaire.

Dimanche 13 octobre

- ◆ Matin : Accueil des délégations des pays voisins :
 - ◆ Suisse avec Rose Aubry (SAR)
 - ◆ Italie avec Francesco Panella (UNAAPI)
 - ◆ Belgique avec Etienne Bruneau (CARI)
- ◆ Après-midi : Accès libre
 - ◆ Le jeu de l'abeille (en continu) pour les enfants et leurs familles : découverte de la vie de la ruche et des abeilles au fil d'une année présenté par Henry Duchemin.
 - ◆ Projection du film de Daniel Auclair, produit par La Salamandre : *Miel ou déconfiture*.
 - ◆ Intervention de Éric Tournieret : *Les abeilles dans le monde*.

Lundi 14 octobre

Journée touristique sur réservation

L'exposition

Nous affichons complet depuis le début du mois de juin. Tous les grands fournisseurs de matériels apicoles seront là. Isnard, Nicot, Thomas, Ickowicz, Naturapi, API16, Sheriff...auxquels il faut ajouter des exposants de produits de la ruche, des éditeurs et bien sûr le Rucher des Allobroges, l'Apiculteur Savoyard, le CETA, le SNA, l'UNAF, le syndicat et le GDSA de Haute Savoie et même la section apicole de l'OVS Rhône-Alpes nouvellement créée ! Amis apiculteurs, prévoyez vos commandes car nul doute que les tarifs seront attractifs. Certains exposants proposent de livrer, lors du congrès, les commandes passées auparavant.

Les tables rondes et les conférences

Le programme provisoire ci-contre vous donne un aperçu de la qualité et de la richesse des interventions prévues : au congrès d'AIX, on viendra aussi pour s'instruire !

Le concours photos

Piloté par notre ami Didier BOIS, sur le thème « L'Abeille dans son milieu » les lauréats seront désignés le samedi 12 et les clichés seront exposés sur le site du congrès.

Le repas de gala

« Gala » est un bien grand mot pour un repas entre apiculteurs peu enclins, en général, au tralala ! Le cadre est prestigieux et la prestation accordée est exceptionnelle. Le salon Victoria peut contenir plusieurs centaines de personnes. Il y aura un musicien et l'on pourra même danser ! Inscrivez-vous pour cette soirée !

La journée "entrée libre"

- ◆ La journée débutera par des interventions de nos amis apiculteurs Belges, Italiens, Suisses et peut-être Slovènes mais cela reste à confirmer. Ils nous décriront leurs succès et leurs échecs, leurs pratiques de lutte contre varroa, contre les loques et leurs bagarres contre les pesticides et les OGM.
- ◆ C'est notre ami Henry Duchemin qui animera « Le Jeu de L'Abeille » dont il est l'auteur et le promoteur. Invitez vos voisins vos enfants vos petits enfants à venir découvrir, de façon ludique, la vie des abeilles et d'une colonie. Les vainqueurs repartiront avec un cadeau !
- ◆ L'après-midi se poursuivra par la projection du film remarquable de Daniel AUCLAIR « MIEL OU DÉCONFITURE » Durée 28 min.
- ◆ Enfin Eric Tournieret qui a grandi dans un village de Haute Savoie, projettera des images exceptionnelles : « Abeilles dans le monde ». Ses qualités de photographe et son engagement pour la défense de l'abeille et de la biodiversité l'ont fait connaître bien au-delà de nos frontières nationales. Son intervention sera suivie d'un débat.

Nos partenaires

Assemblée des Pays de Savoie ; La ville d'Aix Les Bains; Le Ministère de l'Ecologie ; Veto-Pharma ; Ickowicz ; Nicot ; La MAIF ; Le Crédit Mutuel ; Au Jardin des Plantes, Les 2 Marmottes ; La section de Pont de Beauvoisin (Rucher des Allobroges) ; Les cafés Folliet.

La lecture de ce programme vous a certainement convaincu de l'importance de cette grande manifestation apicole. Ce sera notre façon, à nous apiculteurs, de montrer un visage souvent ignoré de notre département et d'en assurer la promotion. Nous vous invitons à renseigner et à nous retourner la fiche ci-jointe. (page 5).

Si vous êtes disponible nous vous appelons à nous rejoindre car nous avons besoin d'une vingtaine de personnes en permanence ! Pour cela envoyez un message à Claude Tibéri : claudetiberi@gdsa73.fr

D'avance, toute l'équipe de bénévoles qui, depuis plus d'un an s'active à la préparation de ce congrès, vous remercie pour votre présence .

<http://www.congresfnosad2013-aixlesbains.fr>

Qualités des emplacements des ruchers

Le développement et la santé d'une colonie d'abeilles sont influencés de manière déterminante par l'environnement : en fonction de l'emplacement, la croissance de la colonie est plus ou moins rapide et le facteur génétique passe au second plan.

Apprécier l'emplacement d'un rucher est une démarche que doit appliquer l'apiculteur quand il installe un nouveau rucher ou quand il rencontre un problème sanitaire.

Le choix d'un emplacement doit prendre en considération plusieurs critères de qualité : environnemental, climatique, pratique, en adéquation avec les objectifs du rucher : sédentaire ou de transhumance, d'hivernage, de fécondation, de quarantaine...

On peut regrouper ces critères en trois grandes classes :

- la qualité de l'environnement,
- les conditions d'ambiance,
- les aspects pratiques et réglementaires.

Qualité de l'environnement :

Il comprend l'observation de l'environnement végétal et l'appréciation des ressources alimentaires disponibles en fonction de la période de l'année où les colonies sont présentes. La période de développement du couvain nécessite un apport continu de nectar et de pollen. Ils peuvent varier en fonction des objectifs de l'apiculteur : production de miel en ciblant une miellée particulière, production de pollen ou de gelée royale, hivernage des colonies, sélection...

Nectar et miellat constituent des ressources énergétiques majeures. L'hivernage est une période critique où les colonies doivent disposer de suffisamment de réserves pour assurer la thermorégulation de la grappe d'abeilles. Une ressource en nectar suffisante et de qualité est donc nécessaire en automne afin de constituer ces réserves, un hivernage sur du miellat est à éviter.

La ressource en nectar conditionne également la production de miel. Elle varie en quantité et qualité selon l'espèce de fleurs, le type de sol, le climat et les pratiques culturales.

Les ressources polliniques : le pollen répond aux besoins protéiques et lipidiques de la colonie et elle doit pouvoir disposer d'une diversité pollinique suffisante et de qualité en particulier à deux moments clés du cycle apicole : le printemps et l'automne : période de fort développement du couvain.

Evaluation du potentiel apicole d'un emplacement

Il est important de dresser l'inventaire floristique dans l'aire de butinage des abeilles. Il est habituellement admis que cette aire s'étend sur trois kilomètres. Cette démarche peut s'appuyer sur les travaux de certains organismes en charge de la gestion des espaces naturels ou agricoles (ex : ONF, des parcs naturels, chambres d'agricultures... De nombreux référentiels botaniques existent (OPIDA, CETAM, INRA...), accessibles sur Internet. L'utilisation de systèmes d'informations géographiques (SIG) liés à des bases de données botaniques et apicoles permet de dresser une cartographie du potentiel d'une aire de butinage.

La collecte des informations auprès des organismes apicoles ou directement auprès des apiculteurs du secteur donne une estimation du

potentiel de l'emplacement.

Disponibilité en eau : un apport d'eau non stagnante près du rucher est nécessaire. Les besoins en eau varient en fonction de l'année, des conditions météorologiques et de la taille des colonies. En période de disette, les abeilles, en quête d'eau, peuvent déranger le voisinage, ou s'abreuver à des sources contaminées (lisiers). Si la ressource en eau n'est pas suffisante, il est nécessaire de mettre à leur disposition des abreuvoirs avec des flotteurs leur permettant de se poser sans se noyer.

Risque de contamination

En fonction des conditions climatiques et des ressources disponibles, l'aire à prendre en compte pour ce risque va au delà de l'aire de butinage admise des trois kilomètres :

Risque toxique lié à l'utilisation de produits phytosanitaires

Les traitements phytosanitaires appliqués aux cultures représentent un risque d'intoxication pour les abeilles. La présence de cultures à risque est donc à prendre en compte lors du choix d'un emplacement. Il faut discuter avec les agriculteurs du voisinage afin d'établir des bonnes relations permettant de sensibiliser ces derniers à la nécessité de respecter les bonnes pratiques de traitement phytosanitaire

Pollutions industrielles et environnement humain

Il faut prendre en compte le risque de résidus et de contamination lié à l'environnement industriel et humain : la présence d'industries, d'autoroutes, de décharges... peut avoir des conséquences néfastes sur le développement des colonies ou la valorisation des productions.

Environnement apicole

Densité des colonies et ressources alimentaires disponibles

La densité des colonies doit être en adéquation avec les ressources disponibles. Une trop forte densité de ruchers induit une compétition alimentaire conduisant à une diminution de la vitalité des colonies et accroît le risque de pillage et de transmission de maladies.

Voisinage et risque sanitaire

La présence d'autres ruchers dans le voisinage représente un risque de contamination d'agents pathogènes selon un mode horizontal : inter colonies (loques européenne et américaine, varroa)

Le risque sanitaire lié à la présence de ruchers abandonnés dans le voisinage est à prendre en considération.

Voisinage et pollution d'ordre génétique

Dans le cadre de l'installation de colonies dans un objectif de sélection génétique ou de conservation d'espèces, le choix de l'emplacement doit s'intéresser à la présence de ruchers dans l'environnement.

Conditions d'ambiance

Conditions climatiques locales

Le climat influence de diverses manières la santé de la colonie : un climat humide peut entraîner un confinement des abeilles dans la ruche et favoriser le développement de maladies (l'acariose des trachées, la noséose...). Un hiver trop long peut retarder les sorties des abeilles pour effectuer leur vol de propreté. Un automne clément permettra une bonne préparation à l'hivernage et un hiver doux donnera une reprise précoce de la saison apicole. Les conditions météorologiques ont une inci-

dence sur les productions végétales et indirectement sur la santé de l'abeille.

Exposition, humidité, orientation aux vents dominants :

Le rucher doit être protégé des vents dominants du nord, nord-est et nord-ouest et doit bénéficier du soleil durant une bonne partie de la journée. Pour un rucher sédentaire il convient de privilégier une zone présentant des arbres feuillus, procurant de l'ombre lors des grosses chaleurs estivales et un ensoleillement suffisant l'hiver après la chute des feuilles. Le terrain doit être sec et il faut éviter les surfaces recouvertes d'asphalte ou d'autres matériaux qui absorbent la chaleur l'été.

Organisation du site et limite de la dérive

Les obstacles naturels tels que rochers, broussailles, arbres dans les environs proches des colonies constituent des repères pour les abeilles pour s'orienter et diminuent la dérive et donc le risque sanitaire associé.

Aspects pratiques et réglementaires

Respect des obligations réglementaires en termes de distances d'emplacement et de nuisances.

Divers types de nuisances peuvent être causés par des colonies : piqûres, souillure de linge, des voitures, des façades d'immeubles par les excréments d'abeilles lorsqu'elles font leur vol de propreté.

Le Code rural définit le cadre général concernant les conditions d'implantation de ruchers à respecter. Chaque département précise des conditions spécifiques d'implantation par rapport aux maisons d'habitation, aux propriétés voisines, aux voies publiques. Des arrêtés municipaux peuvent être plus contraignants, à vérifier localement.

Accessibilité, discrétion et sécurité

Afin de faciliter le travail au rucher et les transhumances, plusieurs paramètres entrent également en considération : proximité de voies carrossables, accès aisé à un véhicule même par temps de pluie, éloignement par rapport au domicile de l'apiculteur, en particulier si le rucher nécessite des interventions fréquentes.

Le rucher doit être facilement accessible mais suffisamment discret pour limiter le risque de vol des colonies et ne doit pas être localisé sur un site présentant un risque naturel de type inondation, incendie, avalanche...

Il faut choisir un site nécessitant peu d'entretien de la végétation, pour conserver un espace dégagé, cela sera un gain de temps pour l'apiculteur.

Conclusion

Le choix d'un emplacement doit être raisonné et prendre en compte les critères clés répondant aux objectifs et contraintes pratiques de l'apiculteur. L'emplacement « idéal » demeure néanmoins difficile à trouver...

PS : un critère n'a pas été abordé dans cet article, il concerne l'altitude du rucher par rapport aux ressources de nectar et de pollen. Il serait judicieux que le rucher soit à une altitude plus faible que les ressources pour faciliter le travail des abeilles « chargées » quand elles regagnent leur ruche.

Résumé par Claude Tibéri de l'article « Appréciation des qualités des emplacements » par Stéphanie FRANCO - La Santé de l'Abeille N°255 Mai-Juin 2013

Visites Systématiques 2013

Et ça continue !!

Décidément la météo s'acharne sur l'apiculture. L'année 2013 ne sera guère meilleure que l'année 2012. Les conditions climatiques de ce printemps n'ont pas permis à nos colonies de butiner dans de bonnes conditions et le résultat s'est senti, parfois de manière catastrophique, dans nos ruchers.

Les colonies, confinées dans les ruches et relativement actives, ont puisé dans les réserves de nourriture sans pouvoir compenser par une récolte appropriée. Beaucoup d'apiculteurs se sont laissés surprendre par cette situation et un grand nombre de colonies sont mortes de faim.

Plus récemment, le confinement des colonies populeuses a généré une vague d'essaimage. Bon nombre d'apiculteurs ont récolté, ça et là, des essaims qui sont venus repeupler leurs ruchers mais avec tous les aléas que cela comporte : qualité de la colonie, absence de récolte sur l'année, ... De plus, il n'est pas sûr que, dans les colonies restantes, la fécondation des nouvelles reines se soit faite dans de bonnes conditions, le mauvais temps interdisant toute sortie de la nouvelle reine. Ceci peut expliquer la présence de ruches bourdonneuses.

Enfin, l'atmosphère froide et humide de ce printemps a favorisé l'émergence de maladies telles que la Loque Européenne, la Loque Américaine et des diarrhées. Une recrudescence d'Ascophærose est aussi à noter mais elle devrait s'estomper avec l'arrivée d'un temps plus chaud et moins humide.

La tache des agents sanitaires n'a pas été de tout repos, le mauvais temps rendant la programmation des visites difficile.

Mais leur ténacité a permis d'effectuer un grand nombre de visites.

Et nous les en remercions.

RAPPORT

Secteur 37

Mr Sylvestre Kleber, avec le renfort de **Mr Frezat** et **Mme Gonnat**, a visité 20 ruchers : 111 colonies sur 124 ont pu être visitées

2 cas de Loque Américaine et plusieurs cas d'Ascophærose ont été détectés.

Le manque de nourriture a été constaté.

Il reste 9 ruchers à visiter mais la mise en place des hausses nous oblige à reporter ces contrôles ultérieurement.

Secteur 52

Mr Perret, aidé de **Mr Borot**, a visité 34 ruchers : 140 colonies.

Pas de MRC (maladies réputées contagieuses) constatées.

Il est à déplorer que certains apiculteurs (trices) négligent l'entretien de leur rucher : ruches à l'abandon...

Secteur 5

Mr Lopez, aidé de **Mr Guetaz**, et des aides spécialistes (Mrs Fabiano, Plottier, Berlioz) a visité 23 ruchers : 143 colonies.

Il reste 7 ruchers à contrôler sur Chambéry (campagne 2013) et le reste du secteur en 2014 soit une vingtaine de ruchers (sur Sonnaz, Bassens, Voglans).

Secteur 38 Les Avanchers

Avec Mr Frezat et grâce à un suivi rigoureux des mesures prophylactiques, les cas de Loque détectés ont pu être résorbés.

Secteur 61

Messieurs Janin Vincent et Noël ont continués leurs visites systématiques commencées en 2012. Ils ont contrôlé 4 ruchers regroupant 75 ruches.

32 ruches ont été contrôlées.

Aucune présence de Loque n'a été détectée.

Ce secteur, assez conséquent, est en cours de finalisation.

Le 25 mai 2013 FRED FEAZ.

Appel aux volontaires pour effectuer un contrôle d'efficacité des traitements effectués en Savoie contre Varroa destructor

Contrôler l'efficacité des traitements

Appel aux volontaires pour effectuer un contrôle d'efficacité des traitements effectués en Savoie contre Varroa destructor

Pourquoi un contrôle d'efficacité ?

Il apparaît impératif de s'assurer que les traitements que nous utilisons contre la varroose conservent une efficacité suffisante. C'est la même préoccupation qui avait permis il y a quelques années de repérer l'apparition de résistance de Varroa à la molécule de l'Apistan, le fluvalinate. La FNOSAD coordonne donc un programme de contrôle d'efficacité de différents acaricides, sur la base d'un protocole précis dans le cadre d'un essai clinique validé par l'agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV).

Principe

Ce protocole est basé sur le comptage des varroas qui tombent, suite à l'application des traitements, sur un linge graissé placé sous le plancher grillagé de la ruche. Les comptages sont effectués pendant l'application du traitement à évaluer, et lors de l'application du traitement de contrôle. Les jours auxquels doivent être effectués les comptages sont indiqués sur un tableau fourni par la FNOSAD. Ce calendrier doit être respecté. En effet, celui-ci est adapté à l'intensité des chutes de varroas attendues, afin d'en faciliter le comptage. Le deuxième traitement de contrôle à base d'acide oxalique est facultatif mais fortement recommandé.

Contrainte principale du protocole

Pour ce qui concerne le contrôle d'efficacité de l'Apivar, le comptage préconisé est quotidien, pratiquement du début à la fin du traitement. Cela signifie que l'apiculteur qui s'engage dans cet essai doit effectuer un comptage chaque jour pendant toute la durée du traitement, et au-delà pour ce qui concerne le traitement de contrôle. Nous insistons sur ce point qui exige une disponibilité quotidienne même de quelques minutes. C'est la contrainte majeure du protocole à respecter.

La même contrainte existe peu ou prou pour le contrôle de l'efficacité des autres substances éventuellement utilisées en traitement, très minoritaires en Savoie : Apistan, Apilifevar. Nous disposons des détails de protocole pour chaque médicament mais il serait trop long de les exposer tous ici.

Application en Savoie

Malgré cette contrainte, nous appelons les apiculteurs intéressés et volontaires pour s'inscrire dans cet essai à se faire connaître auprès de Michel LOPEZ, administrateur GDSA73, en charge de ce projet 117 chemin du Champelet, 73000 CHAMBERY tél : 09 54 96 57 43 ou lopezmichelfr@yahoo.fr

Il nous semble que cette action pourrait aussi s'inscrire dans le programme de formation de ruchers écoles, avec la condition de pouvoir réunir suffisamment de volontaires (en rotation) pour assurer les comptages quotidiens de Varroas destructor tombés pendant toute la durée exigée par le protocole.